

# **RÉCESSION, REPRISE ET REDÉPLOIEMENT : QUEL MODÈLE DE FINANCEMENT MUNICIPAL ET QUELLES POLITIQUES POUR UNE OCCUPATION DYNAMIQUE ET ÉQUILBRÉE DU TERRITOIRE ?**

Communications présentée aux Assises Annuelles de l'UMQ, Gatineau, le 14 mai 2009

Pierre-Paul Proulx, Économiste Conseil et Professeur Honoraire, Sciences Économiques, Université de Montréal

[pierrepaulproulx1@yahoo.ca](mailto:pierrepaulproulx1@yahoo.ca)

P.S. Le lecteur intéressé à une présentation plus complète des sujets abordés dans ce texte pourra consulter une version dite longue disponible sur demande auprès soit de l'auteur soit de Jasmin Savard de l'UMQ à l'adresse de courriel suivante : [jsavard@umq.qc.ca](mailto:jsavard@umq.qc.ca)

## ***INTRODUCTION : Le contexte économique***

Le ralentissement actuel de notre économie est cyclique et structurel. Il rend évident les problèmes de financement et de redéploiement économique significatifs auxquels font face nos municipalités, *car de nombreuses activités dont elles dépendent ne reviendront pas une fois la reprise arrivée.*

Nos grandes villes ont des défis et des occasions très différents de ceux de nos autres municipalités. Leur performance affecte et est affectée par celle des petites et moyennes municipalités, d'où la nécessité de prendre du recul et de considérer les défis et les problèmes municipaux en tenant compte des liens entre elles et le portrait d'ensemble.

*Nos gouvernements doivent se concerter de façon plus efficace dans l'immédiat pour préparer la sortie de récession et le redéploiement de nos économies municipales et s'empresser de revoir leurs modèles de gouvernance pour en arriver à s'inscrire dans un nouveau modèle multiplier où les gouvernements fédéral, provincial et municipal*

*pourront échanger et travailler, de concert avec le monde patronal, les syndicats et la société civile, et ce, dans le cadre d'un nouveau régime fiscal pour les municipalités.*

*Les municipalités ont assumé des fonctions économiques et sociales plus nombreuses dans le nouveau contexte économique d'intégration. Elles sont appelées à devenir des joueurs plus importants dans nos économies et nombre des règles de jeu qu'on leur impose dont leur régime fiscal ne reflètent pas cette réalité et la pertinence renouvelée de mesures d'inspiration keynésiennes.*

Malgré l'assouplissement des politiques monétaires et budgétaires, surtout aux États-Unis, origine de la situation, *il est probable que la reprise mondiale dont celles au Canada et aux États-Unis soit plus modeste et lente que d'habitude*

Bon nombre de pays dont les États-Unis, notre principal marché, mettent en application des mesures protectionnistes, malgré les beaux énoncés du G20 ce qui ne peut que retarder le processus de sortie de récession. Nos entreprises dans le domaine agricole et forestier-étiquetage de la viande et bois- d'œuvre- en savent quelque chose.

On anticipe de plus en plus une diminution possible de la valeur du dollar américain et une inflation importante une fois la reprise amorcée, On profitera de bas taux d'intérêt pour quelque temps mais cela s'estompera et disparaîtra une fois la reprise enclenchée a cause de l'inflation et du besoin de financer les déficits encourus. Il est indiqué d'agir dans les plus brefs délais pour atteindre nos objectifs de reprise et de redéploiement de nos économies régionales.

Le Congressional Budget Office estime que le budget proposé par le Président Obama représentera 13% du PIB américain en 2009 et serait dans les 10% en 2010. Celui du Royaume Uni est de 8,8% de son PIB, celui de la France de 5,6%.

Selon une étude de l'ampleur des mesures de reprise effectuée à partir des données du FMI (mars 2009) par le Brookings Institute, on apprend que l'effort du Canada représenterait 2,8% de son PIB de 2008, celui de la Chine 4,8%, celui de la

France 0,7%, celui de l'Allemagne 3,4%, celui du Japon 2,2%, et celui des États-Unis 5,9%.

Selon une étude récente de la Banque TD le déficit du Canada par rapport à son PIB serait en 2009-2010 de 2,6%. Ce ratio était de 8,6% en 1984, situation que nous n'espérons pas revoir, et de 6% en 1992/1993.

*L'effort du Canada nous apparaît limité et nous croyons que d'autres mesures s'imposent surtout à la lumière de notre analyse de la nature de l'actuel ralentissement de l'économie.*

Le budget 09/10 du Québec a injecté 15 milliards de liquidités supplémentaires soit 4,9% du PIB québécois, somme supérieure au niveau de 2% suggéré par le FMI, effort intéressant.

*Rappelons cependant notre souci quant aux délais de mise en application des programmes et notre anticipation de voir les fermetures d'usine et le chômage augmenter dans les mois qui viennent avant que ne se manifeste la reprise.*

La situation canadienne et celle du Québec est plus avantageuse que celle de nos voisins du Sud, notre principal marché d'exportation, entre autre parce que notre système financier n'a pas vécu les abus observés aux États-Unis et étant donné le fait que nous n'avons pas à faire face à des effets redistributifs aussi prononcés que ceux observés aux États-Unis, d'où des problèmes plus aigus de pauvreté et des difficultés accrues de relance la consommation et les dépenses d'investissement chez eux.

L'intégration de nos économies étant cependant importante, et les politiques de nos gouvernements étant plus timides que celles de l'administration Obama, nous concluons néanmoins que des efforts additionnels s'imposent.

La modique création d'emploi annoncée début mai est heureuse, mais notre analyse a l'effet qu'il s'agit de plus qu'une récession cyclique conventionnelle mais d'un changement structurel significatif nous incite à proposer la mise en marche de mesures accrues.

*La reprise de résidences par les banques et les prêteurs augmente et n'est pas terminée. On pourrait, comme l'ont fait nos voisins du Sud, envisager diverses mesures pour faciliter la transition difficile pour les chômeurs de la récession. Nos voisins ont mis au point des régimes pour retarder les reprises de maisons et pour faciliter les paiements d'hypothèque. Certaines municipalités ont racheté les maisons plus modestes ayant été reprises pour en faire des résidences offertes à coût ou à loyer modique. On a aussi extensionné la période de disponibilité de l'assurance chômage.*

***Afin d'assurer que les municipalités ne viennent pas contrecarrer les mesures de relance d'Ottawa et Québec on pourrait songer à diminuer jusqu'à ce que la reprise se manifeste de façon durable la contribution (souvent de 33,3%) exigée de la part des municipalités dans le cadre des programmes de relance des infrastructures... Une telle mesure pourrait libérer des fonds municipaux pour d'autres utilisations.***

Les effets de la montée en puissance des pays tels la Chine, la Russie, l'Inde, le Brésil dans le domaine de la production de services et de biens qui était l'apanage des pays industrialisés dont le Québec sont tels qu'il ne faut pas oublier les pertes d'emploi et les fermetures d'usines qui en découlent dans les politiques et programmes à mettre en place pour une sortie réussie de récession. *En rester aux politiques monétaires et fiscales et des dépenses d'infrastructure est insuffisant pour l'adaptation et le redéploiement de notre économie et de nos régions face à ces défis.*

Il n'y a aucun doute cependant que l'importance que l'on donne aux dépenses d'infrastructure multimodales sont indiquées étant donné leur impact plus rapide que certaines autres dépenses essentielles à une sortie réussie de la récession actuelle.

**Prenons l'occasion de la récession pour orienter les mesures prises vers les nouveaux déterminants de la croissance et du développement durable, pour amoindrir les écarts grandissants de revenus qui se sont manifestés avec force récemment, pour adopter un nouveau régime**

**fiscal qui reconnaît que nous sommes maintenant dans un contexte où il est relativement facile de faire “ migrer ” des revenus et profits vers des juridictions où la fiscalité est plus légère et pour tenir compte du rôle indispensable de nos municipalités. La Commission pour la Reprise et le Développement durable que nous proposons ci-bas pourrait aider à “ enligner ” et harmoniser les politiques nécessaires pour atteindre nos objectifs.**

Restons en a un *énoncé général de stratégie* qui pourrait inspirer la Commission, les Gouvernements et les Municipalités dans leurs efforts pendant les mois et années qui s’annoncent. L’examen et la conception et révision des politiques pourraient s’inspirer des éléments suivants :

- a) des mesures de politique commerciale, d’investissement direct à domicile et à l’étranger, de réglementation etc. qui permettent d’attirer et garder chez nous de nouvelles activités économiques et qui encouragent nos entreprises à exporter et importer dans des chaînes de valeur ajoutée qui se sont formées;
- b) la promotion de l’innovation, de la créativité, de la R&D et de la spécialisation dans des créneaux filières et activités à haute valeur ajoutée;
- c) la formation et le recyclage ;
- d) l’adoption de mesures visant l’environnement et le développement durable,
- e) l’amélioration de la gouvernance publique et ce plus particulièrement en l’occurrence en assurant : i) d’une part une *harmonisation horizontale* accrue des multiples politiques et programmes qui affectent le développement des villes, municipalités et régions au sein des gouvernements d’Ottawa et de ceux du Québec et ii) d’autre part en *harmonisant verticalement* les politiques et programmes entre le gouvernement Fédéral, le Québec et des municipalités;
- f) la poursuite sans relâche de la diminution des coûts de production, politique nécessaire mais insuffisante pour assurer que les citoyens de nos municipalités participent de façon intéressante à la reprise économique;

g) l'adoption de mesures additionnelles visant à aider aux chômeurs et démunis dont le nombre augmentera étant donné la nature conjoncturelle et structurelle de la récession;

h) la mise au point progressive d'une *fiscalité municipale compétitive et, comme nous le proposerons ici-bas d'une fiscalité de plus en plus axée sur les dépenses et si possible la valeur ajoutée des activités plutôt que sur les revenus*, afin d'encourager l'épargne et d'éviter les fuites fiscales;

i) la reconnaissance accrue du rôle des entrepreneurs et autres acteurs locaux, des synergies locales et régionales et de réseaux locaux et interrégionaux et ceux avec l'extérieur dans la poursuite du développement économique régional et national.

j) la possibilité d'harmoniser leurs politiques et programmes dans des territoires plus englobant que ceux des municipalités, i.e. des bassins d'emploi qui permettent de concilier le lieu d'habitation et le lieu de travail à l'intérieur d'un rayon d'une heure de route et permettent une diversité et une spécialisation accrue d'où une vulnérabilité moindre de nos municipalités.

*La poursuite de ces initiatives, lesquelles ont des effets évidents quoique différents selon la municipalité nécessite la collaboration des gouvernements fédéral, provincial, des MRC et instances municipales d'où une de nos propositions à l'effet qu'il est indiqué de mettre sur pied une Commission pour la Reprise et le Développement Durable qui les regrouperaient afin de faire le suivi et l'évaluation des programmes de relance et de l'évolution de la situation économique et sociale des municipalités durant l'actuelle récession et reprise. Cette Commission serait mandatée de proposer aux divers gouvernements des mesures pour améliorer et harmoniser leurs politiques et programmes dans la poursuite des objectifs de développement durable et d'équité. L'enlignement et l'harmonisation des politiques sur le plan vertical nécessite aussi plus d'effort dans l'harmonisation des politiques et mesures diverses prises au sein des gouvernements Fédéral et Provincial dont les politiques et programmes ne prennent pas toujours adéquatement en considération leurs effets sur les villes et régions. Le*

gouvernement Fédéral pourrait être incité à élaborer une politique canadienne pour les municipalités pour guider ses multiples interventions. Il s'agit d'un exercice qui est amorcé par le MAMROT au Québec.

## **II) VERS UNE FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LE 21<sup>ème</sup> SIÈCLE**

### **A) Pour une présence fédérale, provinciale et municipale au sein de la Commission pour la Reprise et le Développement Durable des municipalités et régions du Québec.**

La présence des municipalités au sein de la Commission pour la Reprise et le Développement Durable nous apparaît essentielle pour multiples raisons dont certaines s'inspirent du *principe de la subsidiarité* lequel suggère d'impliquer le palier public le plus près des citoyens dans la recherche d'une fiscalité appropriée à leur réalité et d'un modèle de développement économique durable efficace, équitable et démocratique.

La présence du Québec (des provinces) n'est pas à motiver, les municipalités étant des "créatures" des provinces selon l'article 92 de la constitution canadienne.

Nous n'examinerons pas ici la présence Fédérale dans le financement des municipalités canadiennes pour motiver notre recommandation qu'ils soient membres de la Commission. Le lecteur intéressé pourra prendre connaissance de notre examen de cette question dans la version complète de ce texte disponible sur demande auprès de l'auteur ou de l'UMQ.

Notons cependant la présence du Gouvernement Fédéral dans le développement des régions du Québec via Développement Économique Canada qui dispose présentement d'un budget de 213 millions pour faire face à la récession.

Laissons à nos constitutionalistes et nos politiciens le souci de réfléchir sur les modifications constitutionnelles pertinentes pour adapter notre réalité au nouveau millénaire. Il s'agit d'un luxe que nous ne pouvons nous permettre dans la conjoncture actuelle.

## **B) Vers un modèle de financement municipal pour le 21<sup>ème</sup> siècle : vers une fiscalité axée sur les dépenses et la valeur ajoutée accompagnée de modifications dans la fiscalité et les programmes du Québec et d'Ottawa pour assurer l'équité.**

Nous sommes loin d'avoir atteint la fin du chemin menant à un régime fiscal qui permettrait aux municipalités d'assumer de façon démocratique efficace et équitable leur rôle important dans les domaines économique, social et culturel.

La révision du régime fiscal municipal sera d'autant plus longue qu'elle doit s'inscrire dans une révision des régimes fiscaux de Québec et d'Ottawa. Il est cependant indiqué de savoir où on veut en arriver pour éclairer nos activités à court terme.

Ce n'est qu'en 1950 que le Québec accorda aux municipalités le droit d'imposer les établissements industriels. Et il a fallu attendre jusqu'en 1978 pour voir l'adoption de la Loi sur la fiscalité municipale qui permit aux municipalités une source de revenu propre, la taxe foncière. Cette assiette fiscale est appropriée mais inadéquate dans un régime de fiscalité pour les municipalités du 21<sup>ème</sup> siècle.

En 2003 on obtient une diversification des sources de revenus des municipalités en instituant le remboursement de la TPS et le versement partiel de la taxe d'accise sur l'essence pour le financement d'infrastructures. Comme nous le verrons ci-bas, obtenir une part des recettes de la TPS et obtenir une partie de la taxe d'accise sur l'essence sont des mesures qui nous mènent vers un régime fiscal approprié pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

En 2006, l'Entente de partenariat fiscal et finance Québec-municipalités 2007-2013 visait à donner aux municipalités des sources de revenus prévisibles et structurantes. Elle avait aussi pour objectif de donner aux municipalités les moyens financiers d'offrir à leurs populations des services publics de qualité tout en maintenant le fardeau fiscal des citoyens au plus bas niveau.



Elle prévoit aussi le remboursement de la TVQ payées par les municipalités sur leurs achats de biens et de services mesure dotée d'une enveloppe qui atteindra 472 millions \$ en 2013, le remboursement atteignant 100% en 2013. ***L'ampleur de la récession actuelle et les problèmes financiers des municipalités sont tels que l'on pourrait songer à raccourcir cet échéancier.***

L'indexation au coût de la vie des services gouvernementaux et la hausse de la TPS de 1 point à 8,5% à compter du 1 janvier 2011, mesures annoncées dans le budget provincial du 19 mars afin de tenter de résorber les déficits anti récession sont des mesures qui s'inscrivent dans le cadre d'un régime fiscal approprié avec les modalités que nous discuterons ci-bas.

### ***1) L'évolution des recettes et dépenses des municipalités***

Examinons brièvement quelques données sur l'évolution des recettes et dépenses des municipalités au niveau national canadien et au Québec.

**Au niveau de l'ensemble du Canada** les *données statistiques n'indiquent aucune croissance, et même un léger déclin dans les dépenses municipales des provinces en pourcentage du produit provincial brut, ce rapport étant passée de 4,6 % en 1988 à 4,5 % en 2001 à 4,3 % en 2005.*

Au niveau de l'ensemble du Canada, les dépenses municipales comme part des dépenses provinciales-municipales totales sont passées de 17,3 % en 2001 à 16,6 % en 2005 au niveau national canadien.

*Au Québec, en 2005, les dépenses municipales seraient, selon les données de Statistique Canada, de 1676 \$ par personne, ce qui représente 4,7 % du produit provincial brut, 5,6 % du revenu-personnel provincial et 14 % du total des dépenses provinciales-municipales, sommes inférieures à la moyenne provinciale nationale. Une étude récente de Statistique Canada indique que les systèmes d'aqueduc et d'eau au Québec ont vieilli passant de 16,9 années en 2001 à 19,1 % en 2007.*

Entre 2002 et 2007 les revenus des administrations locales canadiennes ont augmenté de 27,2%, leurs dépenses de 31,4%.

Les paiements de transfert fédéral et des provinces ont augmenté de 9,6 milliards entre 2002 et 2007, et représentent la principale source de croissance de revenus des administrations locales canadiennes.

Les impôts fonciers et les impôts connexes ont augmenté de 8,8 milliards, les ventes de biens et services (eau et égouts...) de 3,2 milliards.

Les dépenses environnementales ont augmenté de 67,7% en cinq ans ; celles pour la conservation des ressources et le développement industriel de 56,1%.

Les dépenses en capital pour les routes et immeubles et l'infrastructure générales ont augmenté de 9,2 milliards en 2002 à 18,1 milliards en 2007, montant le plus élevé observé depuis 1988.

**Au Québec** les recettes des administrations locales ont augmenté de 59% entre 1990 et 2007 (données provisoires) pour atteindre 19,811M\$ et les impôts indirects de 79%, pour atteindre 9679M\$, *indication du poids grandissant des recettes de propre source dans l'ensemble des recettes.* Durant ces années les transferts du Gouvernement Fédéral ont augmenté de 40%, pour atteindre 130 M\$ en 2007 et ceux du Québec de 44% pour atteindre 9405 M\$.

Les dépenses courantes des administrations locales du Québec ont augmenté de 71% entre 1990 et 2007 pour atteindre 20587M\$ en 2007 (données provisoires). Leurs dépenses en biens et services ont augmenté de 77%, leur transferts au entreprises de 102% pour atteindre 464M\$.

L'intérêt sur la dette publique est passé de 11,8% des dépenses en 1990 à 6,4% en 2007 pour atteindre 1318M\$ en 2007. On observe un certain déclin dans le poids de la dette dans les dépenses courantes et les recettes globales.

*Selon le Conference Board, la part des revenus fiscaux du Québec recueillies par les municipalités était de 11,9% en 1994 et 9,5% en 2003. Sans modifications dans le régime fiscal québécois et celui des municipalités cette part devrait diminuer à 7,2% en 2020, indication de l'ampleur du problème de financement auquel font face nos municipalités.*

*L'augmentation plus prononcée des dépenses courantes que des recettes laisse nos administrations locales avec un Prêt net qui était de -649 M\$ en 1990 et est passé à -2437M\$ en 2007, indication de l'Inadéquation et du déséquilibre entre le financement et les responsabilités qui incombent à nos administrations locales.*

La récession actuelle et la reprise lente que nous anticipons auront pour effet d'exacerber le problème de financement des municipalités dont les revenus de propre source sont axés principalement sur la taxe foncière, domaine où la valeur des actifs est appelé à se stabiliser ou même diminuer plus particulièrement dans nombre de domaine industriel comme l'indique le cas de la Domtar qui tente de faire diminuer ses impôts à partir d'un critère de "vétusté".

*Notre analyse des défis et potentiels qui se posent au niveau municipal et régional nous incite à "sonner la cloche" et signaler dans tous les forums possibles que les contraintes financières imposées à nos municipalités nuisent au développement de nos provinces et du Canada.*

## ***2) Caractéristiques d'un régime fiscal municipal pour le 21<sup>ème</sup> siècle***

Passons sans plus à un examen de certaines caractéristiques d'un système fiscal qui serait plus approprié pour nos municipalités étant donné la concentration des problèmes et des défis à relever que l'on y trouve.

*Présentement le Manitoba est la seule province avec un partage des revenus généralisé avec les municipalités. On y partage les recettes de l'impôt sur le revenu personnel, de l'impôt des entreprises, des recettes sur les ventes d'essence, les recettes provenant de vidéos et loteries..... Le partage est décidé par la*

*province. Un tel régime qui diversifie les sources de revenu des municipalités pourrait constituer un pas vers le modèle que nous prônons.*

*Dans son dernier budget, la province de la Saskatchewan a accordé 1% de la taxe de vente provinciale aux municipalités et ce pour 2 ans. Il s'agit d'une mesure qui aidera les municipalités de la Saskatchewan dans le court terme. Comme nous le verrons dans ce texte, nous osons espérer qu'il s'agit d'une mesure transitoire vers un système de fiscalité municipale plus efficace.*

Notre lecture du contexte économique d'interdépendance du 21<sup>l</sup>ème siècle nous porte à prôner un modèle de fiscalité qui diffère sensiblement de celui genre Manitoba.

Ce n'est pas depuis hier que les économistes poursuivent un débat sur la pertinence d'un modèle fiscal axé sur les bénéfiques reçus versus un modèle axé l'habileté à payer. *Notre analyse nous porte à recommander que l'on explore un modèle s'inspirant d'une fiscalité axée sur les bénéfiques reçus ie. un modèle axé sur la perception de recettes et tarifs axés sur les dépenses ou si possible la valeur ajoutée en biens et services effectuées au Québec. **Ce modèle s'appliquerait au niveau provincial et les municipalités recevraient un pourcentage des recettes sur les dépenses et les tarifs, dont la TVQ. Selon notre modèle le % qui incomberait aux municipalités serait fixé par elles et non imposé par la province. Elles pourraient évidemment choisir le même taux que leurs voisines pour éviter les fuites de dépenses...***

L'importance grandissante des firmes multinationales qui importent et exportent au sein de leur réseau de succursales et par l'entremise de chaînes de valeur ajoutée sur le plan régional nord-américain et international constitue un autre raison qui nous incite à prôner la mise en place progressive d'un modèle de perception de recettes qui est axé sur les dépenses plutôt que sur les recettes ou les profits. *Pas besoin d'être expert en comptabilité pour "déclarer" de profits diminués dans des juridictions ou la fiscalité est un peu plus lourde qu'ailleurs et déclarer des profits ou la fiscalité est plus légère. Fixer des prix élevés pour les intrants que l'on importe du siège social ou des autres succursales dans le réseau,*

i.e. le "transfer cost pricing" est une pratique que nos gouvernements tente de limiter, mais avec difficulté.

*Les recettes perçues par l'entremise d'une fiscalité axée sur les dépenses ou préférablement la valeur ajoutée, dont la tarification axée sur les biens et services **peuvent être conservées localement et au niveau du Québec plus facilement que les recettes axées sur les revenus.*** Demeure un problème de fuite hors de la municipalité, de la région, du bassin d'emploi i.e. on peut aller magasiner ailleurs, d'où la nécessité de convenir de règles interrégionales, interprovinciales et internationales pour la mise en place progressive d'un tel régime de fiscalité. Ce problème existe aussi du côté de la fiscalité axée sur les revenus, comme nous l'avons vu ci-haut. Le modèle ne s'appliquerait que progressivement étant la nécessité d'ententes avec Ottawa, les autres provinces et les autres pays.

*Notons aussi que l'incitation à l'épargne serait positive dans un régime de perception axé sur les dépenses.*

*Les dépenses de consommation étant plus stables dans le temps, le poids du secteur manufacturier lequel est plus instable que le secteur des services étant en déclin on peut présumer qu'une fiscalité axée sur les dépenses générerait des revenus plus stables dans les temps.*

*La proposition de planifier le développement des municipalités sur le plan de bassins d'emploi selon lequel on tient compte de la mobilité des citoyens de la municipalité dans un rayon d'une heure de route pour travailler que nous présenterons dans la prochaine section de ce texte présente un élément de réponse, quoique inadéquat pour s'attaquer et minimiser l'importance du problème de fuite des dépenses.*

***La mise en place progressive de ce modèle serait accompagnée d'une part d'une diminution du poids des revenus tirés à partir de l'impôt foncier et au niveau provincial des impôts sur les revenus des sociétés et individus. Elle serait nécessairement accompagnée par la mise en place d'un régime de subventions***

***fédérales et provinciale visant à atteindre nos objectifs sur le plan de la distribution i.e. les mesures favorisant les chômeurs et les ménages à faible revenus.. Il faudrait aussi tenir compte des redevances sur les ressources naturelles qui ont constitué 6,3% des redevances provinciales en 2008 selon la FQM.***

***Au niveau provincial, le poids des impôts sur les revenus diminuerait, et la TVQ et les recettes provenant de la tarification de services augmenteraient.***

*La taxation axée sur la valeur ajoutée est préférable à celle axée sur les dépenses, car on peut ainsi éviter de taxer les dépenses encourues sur certains intrants. Des exclusions et déductions permettent cependant de tenter de tenir compte de ce problème dans un régime de fiscalité axé sur les dépenses.*

Le principe de base de ce modèle de perception d'impôts sur les dépenses et de tarifs sur les biens et services utilisés est simple. Ceux qui achètent des biens et services et ceux qui les utilisent payent les impôts lors de leur achats ou de leur utilisation. *Ceux qui bénéficient des biens et services devraient "payer pour" dans la mesure où il s'agit de biens et services publics (ou jugés méritoires) ou le principe d'exclusion ne s'applique pas.* Il s'agit d'une application du principe de l'utilisateur payeur

Les impôts sont souvent des tarifs déguisés. Il nous semble plus efficace et équitable de subventionner directement les ménages à faible revenu que de fixer un tarif global artificiellement bas. Le tarif signale la valeur du bien ou service, et lorsqu'accompagné de subventions pour les ménages à faible revenu on a une solution plus efficace et équitable car on met fin à une subvention aux plus fortunés.

Les revenus provenant de tarifs (un exemple est l'utilisation de compteurs de la consommation d'eau ou les tarifs axés sur la consommation d'eau auraient réduit celle-ci de 15%-30%) permettent une *diversification des sources de revenus* et la *rétribution* sur le territoire qui taxe des recettes ainsi perçues. *De sérieuses*

*analyses des coûts et bénéfiques de l'installation de compteurs au-delà de ceux qui serait installé dans les entreprises manufacturière s'impose cependant!*

Selon le Rapport Montmarquette les municipalités du Québec auraient perçu 2,7 milliards de \$ de tarifs en 2005. Il conclut cependant que règle générale les tarifs appliqués ne reflètent pas les coûts de l'utilisation des services municipaux et que les utilisateurs de ces services sont peu ou pas informés à ce sujet, indication des problèmes qui attendent le monde municipal dans la mise en application de ce volet d'une fiscalité visant à tirer une part plus grande de leurs recettes de tarifs et de taxes sur les dépenses de consommation..

Le modèle de recettes municipales axées sur la TVQ (dont les recettes perçues dans la municipalité) et les tarifs et d'ailleurs le modèle de fiscalité municipale axée sur les dépenses en général que nous privilégions repose sur les principes suivants :

- couvrir les coûts des services;-
- être transparent
- refléter la solidarité envers les plus démunis
- assurer une reddition des comptes,
- reposer sur une évaluation des politiques comportant des recettes prélevées sur les dépenses la valeur ajoutée ou les tarifs.

Un tel régime ou l'impôt par unité est égal au coût de produire la dernière unité consommée est approprié quand on peut clairement identifier les bénéficiaires du bien ou service municipal et quand on peut correctement mesurer les coûts encourus. Les prix agissent comme signaux à ceux qui offrent les services et ils rationnent la demande pour ne rencontrer que celle de ceux qui sont prêts à payer.

*Selon le modèle théorique de fiscalité axé sur les bénéfiques, les programmes visant la redistribution des revenus dont les programmes de sécurité du revenu, aide aux enfants, d'habitation sociale et les transferts de revenus devraient être l'affaire des gouvernements fédéral et provincial et ne pas incomber aux municipalités.*

Selon le modèle des bénéfices reçus, on ne devrait pas tenter d'imposer des tarifs, mais utiliser des recettes provenant des résidents de la municipalité (recettes de l'impôt foncier ou de tarifs ou impôts sur les dépenses) accompagnés de transferts et subventions entre les municipalités voisines *pour tenir compte des externalités quand on a affaire à certains services collectifs (police, feu, route, récréation....) dont profitent des non résidents* .

Les provinces utiliseraient aussi des *subventions conditionnelles* pour les municipalités pour financer entièrement ou partiellement les services qui génèrent des externalités entre municipalités et ceux dans lesquels les provinces ont un intérêt direct.

Des subventions provinciales inconditionnelles seraient à utiliser pour assurer que les municipalités offrent un minimum de services sans imposer des tarifs, ou un impôt foncier, ou un % de la TVQ trop élevés sur les payeurs de taxes des municipalités, d'où un genre de péréquation inter municipale.

*Selon ce modèle les taux d'impôt foncier, les tarifs et le % de la TVQ seraient fixés par les municipalités (certains pourraient l'être au niveau du bassin d'emploi) méthode qui permet de viser l'autonomie municipale et la responsabilité auprès des citoyens. La municipalité pourrait évidemment fixer son taux de TVQ au niveau de celui des voisins de son bassin d'emploi, ou au niveau de la moyenne provinciale.*

*Le Québec devrait, selon ce modèle, permettre aux municipalités d'accéder à de nouvelles sources de revenu pour fins de financement de dépenses d'opération et de capital. Le partage des revenus d'impôts soit du gouvernement fédéral soit des provinces ne serait pas indiqué, les municipalités étant habilitées à fixer les taux d'imposition appliqués aux assiettes fiscales soit fédérale ou provinciale.*

Certains auteurs proposent des taxes municipales sur l'essence, les nuitées d'hôtel et de motel, lesquelles existent dans certaines municipalités, et une taxe de vente municipale. Nous sommes d'avis qu'une taxe municipale fixée en pourcentage de la taxe de vente provinciale est préférable (le % étant fixé par la municipalité) et à explorer dans le nouveau modèle. Les recettes provenant de ces taxes et tarifs s'appliquent aux résidents et non résidents.



Certains auteurs ont exploré la possibilité d'imposer un impôt municipal sur les revenus gagnés au niveau municipal, proposition qui ne nous semble pas très intéressante étant donné notre préférence pour un modèle axé sur la valeur ajoutée et le fait que les entreprises et les travailleurs sont très mobiles. L'application d'une telle taxe au niveau des bassins d'emploi que nous examinerons ci-bas, est plus plausible, mais son utilisation nécessiterait des études de faisabilité.

Des taux fixés par les municipalités permettent plus de prévisibilité dans les revenus et de flexibilité selon les circonstances. En l'occurrence, *il n'est pas indiqué de majorer les impôts fonciers et autres recettes municipales durant une période de récession, mesures qui contrecarrent les efforts des gouvernements Fédéral et Provincial visant la sortie de récession*

***On pourrait aussi songer à relâcher les règles strictes concernant l'atteinte d'équilibre budgétaire concernant les dépenses d'opération et ce pour permettre un certain dépassement pour 2-3 années jusqu'à la sortie de récession, il étant évidemment convenu que l'on mettrait au point des mesures pour résorber les déficits ainsi encourus. Le traitement spécial permis pour les fonds de pension est une mesure qui s'inscrit dans cette optique.***

***La Banque du Canada pourrait envisager d'acheter des obligations municipales pour encourager les dépenses d'investissement*** car l'obligation des municipalités de contribuer à de telles dépenses peut entraîner des augmentations de recettes municipales ou des coupures de services, mesures qui ne sont pas indiquées dans le contexte économique actuel.

L'impôt foncier qui joue un rôle prépondérant dans le financement actuel des municipalités est un impôt qui a un rôle acceptable à jouer dans le modèle de la fiscalité municipale. Sa base est relativement immobile, il est difficile d'exporter l'impôt foncier aux non résidents, les revenus qu'il génère sont relativement stables, et il s'agit d'un impôt visible.

D'autres sources de revenus doivent cependant suppléer aux revenus générés par l'impôt foncier car les valeurs immobilières réagissent plus lentement (sauf dans des périodes de bulles spéculative) que les dépenses (et les revenus) aux changements dans l'activité économique. De plus l'impôt foncier commercial et industriel peut être exporté à des non résidents. Cet impôt est aussi inadéquat pour

générer les recettes municipales qui permettraient à celles-ci de jouer leur rôle essentiel et de plus en plus important dans nos économies de plus en plus ouvertes.

Dans ce modèle de fiscalité municipale axé sur les dépenses et la valeur ajoutée et la tarification le gouvernement fédéral serait responsable de financer toutes les dépenses municipales qui sont de son ressort soit directement, soit en effectuant des transferts de fonds aux municipalités pour couvrir les dépenses encourues. On pense entre autre aux dépenses municipales liées à l'immigration, au logement social pour les immigrants les réfugiés, les autochtones .... en milieu urbain et à celles qu'il serait indiqué d'engager pour les nouveaux chômeurs durant l'actuelle récession.

Nous passons sous silence la discussion des responsabilités renouvelées des municipalités dans ce nouveau contexte de financement. Mentionnons simplement à titre d'exemple que l'on pourrait envisager de donner aux municipalités ou MRC regroupées au sein de bassins d'emploi de nouvelles fonctions dont celle d'effectuer des activités de promotion et de prospection de investissements directs étrangers et ce dans le nouveau système d'encadrement de telles activités qui doit préparer le Gouvernement du Québec. On sait qu'à l'automne 2008, 55 membres de l'UMQ étaient actives dans des projets à l'international. Ceux-ci seraient à revoir et harmoniser dans le cadre d'une approche québécoise intégrée à l'international.

### **III) L'OCCUPATION DYNAMIQUE ET ÉQUILIBRÉE DU TERRITOIRE**

#### ***1) COMMENTAIRES D'INTRODUCTION***

Notre lecture de la nature du ralentissement actuel de notre économie souligne le fait qu'en plus d'être une récession conjoncturelle il s'agit de changements structurels ayant pour effet de détruire des emplois d'où l'importance de politiques et programmes visant le redéploiement de nos économies. De plus, les assiettes fiscales pouvant alimenter les recettes des municipalités reposent sur une occupation dynamique et équilibrée du territoire du Québec d'où l'importance du sujet que nous abordons, mais sommairement, dans ce texte.

Le MAMROT poursuit présentement le déploiement de sa Politique nationale de la ruralité 2007-2014 dotée d'un budget de 280 millions de dollars, De plus dans son budget 2008-2009, Québec a prévu une enveloppe supplémentaire de 50

millions sur cinq ans pour 152 municipalités répertoriées comme dévitalisées. Le 4 mai 2009, on vient d'annoncer une aide financière de 38 M \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté. *Il s'agit d'une initiative intéressante qu'il serait indiqué d'inscrire avec les modalités et ajustements nécessaires dans une nouvelle stratégie globale de développement des régions.*

*Le développement d'une municipalité ou région est influencé par nombre de facteurs extérieurs, régionaux et locaux. Développer une stratégie pour l'influencer nécessite la prise en considération de facteurs et politiques internationales, nationales, provinciales, régionales et locales nombreuses, ainsi que de facteurs socioculturels et de gouvernance*

Certains de nos écrits récents présentent un examen des questions de spécialisation et de gouvernance, questions pertinentes pour la mise au point d'une politique intégrée pour le développement économique durable équilibré et dynamique du territoire du Québec. <sup>i</sup>

Notre analyse du portefeuille de grappes industrielles des régions métropolitaines du Québec indiquait qu'elles faisaient face à de sérieux problèmes de redéploiement industriel d'où l'importance d'accélérer la mise en place de certains éléments d'un nouveau modèle de développement multi palier et multidimensionnel et celle d'effectuer un nouvel examen de nos grappes industrielles et de nos avantages comparés dans la nouvelle économie de créativité, d'innovation, de connaissances et Ret D et d'intégration économique qui donne et donnera lieu à de la création d'emploi and des activités différentes de celles qui disparaissent durant la période de ralentissement actuelle.

*Ce n'est évidemment pas dans le contexte de ce texte que nous pouvons examiner convenablement ces nombreuses questions. Restons-en : a) **a un bref examen de l'évolution contrastée de nos régions et b) à une analyse de la pertinence d'œuvrer au niveau de bassins d'emploi pour promouvoir le développement équilibré et dynamique de notre territoire.***

***2) La nouvelle dynamique régionale de l'économie québécoise : un élément du diagnostic nécessaire préalable à la mise au point d'une Vision et d'une stratégie pour le développement équilibré et dynamique de notre territoire***

Dans une étude récente des nouvelles dynamiques régionales de l'économie québécoise, Mario Polèse de l'INRS Urbanisation souligne des tendances différenciés qui caractérisent le redéploiement des régions du Québec.<sup>ii</sup>

Selon Polèse, on observe les tendances suivantes au Québec :

- 1) Montréal (dans l'analyse de Polèse Montréal comprend la région des Laurentides) rattrape Toronto;
- 2) Il se manifeste un dynamisme important dans " l'Arc industriel québécois ";
- 3) Il se manifeste un essor du Québec vert et gris du fait que certaines régions sortent gagnantes de la transition démographique et du virage écologique qui se manifeste;
- 4) Il existe une " Lorraine" québécoise;
- 5) La diversité des expériences des régions fait que l'on doit oublier le vieux cliché selon lequel on a affaire à des régions en difficulté qui rivalisent avec Montréal

Montréal rattrape Toronto dans les activités d'information, de culture, de loisirs, ainsi que dans certains services professionnels et techniques alors que ses activités dans les secteurs de la finance et des assurances sont instables.

Notre analyse de l'évolution de Montréal parmi les RMR du Canada et les CMSA et MSA des États-Unis à l'aide d'un examen de l'emploi par grappe industrielle (les grappes de M. Porter de l'Université Harvard ), a permis d'identifier des forces et faiblesses de la RMR de Montréal ( ainsi que des autres RMR du Québec) au Canada et dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, Il ressort de cette analyse que

le problème de redéploiement de Montréal est réel malgré sa meilleure performance que Toronto.

L'examen de Polèse lui a permis d'identifier ce qu'il nomme *l'Arc industriel* i.e. *une région partant de St Jean sur Richelieu continuant jusqu'à Rivière du Loup en passant par l'Estrie, les Bois Francs, le Centre du Québec et la Beauce. Cet arc industriel qui profite de l'exode des activités manufacturière de la région de Montréal (exception faite de l'aérospatial et du pharmaceutique) comprend les municipalités de Granby, Victoriaville, Drummondville, Cowansville, Ste Marie et St. Georges de Beauce. Notons que la région de Québec se situe dans cet Arc industriel, d'où une performance plus dynamique pour elle que pour le Région de Montréal. Cette région d'emplois manufacturiers non métropolitains performe mieux, note Polèse que sa contrepartie Ontarienne.*

Il est probable que l'actuelle ralentissement cyclique accompagné de changements structurels viendra nuire aux entreprises de l'Arc Industriel axée sur le secteur manufacturier lequel est en déclin d'où la nécessité de mettre au point des activités qui favoriseront leur redéploiement.

L'Arc industriel ne comprend pas les villes de Joliette, Sorel et Valleyfield, lesquelles souffrent de leurs spécialisations initiales en industries lourdes. Ces villes constituent notre "Lorraine" au Québec.

Le dynamisme des municipalités et villes de l'Arc industriel tient aussi aux grands différentiels de rémunération entre les villes périphériques dont Chicoutimi et les villes du Saguenay où la rémunération de la main-d'œuvre est de 20%-30% plus élevées au Saguenay et de 60% plus élevées à Baie Comeau qu'à Drummondville, par exemple.

Les choix de résidences des personnes âgées profiteraient aux régions des Laurentides, Laval, Outaouais, l'Estrie et au Bas Saint-Laurent. N'en profiterait pas les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte Nord et le Saguenay Lac Saint-Jean.

La "lorraine québécoise" comprend les MRC près du fleuve entre Québec et Montréal ainsi que la Mauricie. Leurs passés de spécialisation en industrie lourde rendrait plus difficile leur reconversion industrielle.

*Les programmes et politiques d'occupation équilibrée et dynamique du territoire doivent refléter ces différences et celle que l'on observe en " périphérie", certaines municipalités périphériques étant plus axée sur l'obtention de la ressource, d'autres dont le Saguenay Lac Saint-Jean et la Côte-Nord sur la transformation des ressources, d'où le besoin de politiques de développement et de redéploiement différentes.*

*Nous concluons donc qu'une politique renouvelée de développement équilibrée et dynamique du territoire doit être nuancée et adaptée aux performances différenciées de nos régions. Nul doute qu'un souci particulier pour les municipalités dévitalisées est indiqué. Ces initiatives seraient cependant d'autant plus efficaces qu'elles s'inscrivent dans une politique globale de développement des régions qui tient compte de leur interdépendance.*

### **3) Les bassins d'emploi : espace pertinent pour la planification du développement économique des régions du Québec?**

Dans une étude récente présentée à Développement Économique du Canada portant sur les communautés mono-industrielles du Québec C. Ribichesi et R. Shearmur du Centre Urbanisation, Culture et Société de l'INRS tracent un portrait intéressant de la vulnérabilité des municipalités du Québec.<sup>iii</sup>

*Ils concluent que les municipalités ne sont pas un échelon géographique intéressant pour la planification d'un développement économique et qu'il est indiqué de définir les communautés sur la base de critères économiques pour en arriver des résultats plus intéressants pour le développement économique durable social et culturel.*

*Ils proposent le bassin d'emploi comme espace géographique plus intéressant. Ce terme est défini comme le territoire au sein duquel il y a coïncidence entre résidence et travail. Ils identifient 3 niveaux de bassins d'emploi qui sont fonction*

de seuils de navetage domicile travail i.e. les bassins ou 50% des emplois des citoyens sont hors de la municipalité- 698 municipalités; ceux ou 30% des emplois sont à l'extérieur- 392 municipalités; et ceux ou il y a moins de navetage pour travailler i.e. 10%- 249 municipalités. Leurs données sur le navetage sont issues du recensement de 2001.

*Le plus est élevé le niveau de navetage, le moins on respecte les frontières des municipalités et le plus on profiterait de planifier la création d'emploi dans des espaces économiques plus grands.*

*Environ 65% de la population du Québec vie dans des bassins d'emploi autour des régions métropolitaines de Montréal, Québec et Ottawa-Gatineau là ou il y a pas de lien serré entre les bassins d'emploi et le découpage administratif en MRC*

*Ailleurs, en général, plus de 80% de la population de chaque bassin d'emploi se trouve dans une seule MRC ce qui fait que les limites des bassins d'emploi s'arriment avec celles de 80% des MRC.*

*Il demeure cependant que plusieurs MRC se retrouvent dans plus d'un bassin, question à examiner de près si on accepte d'examiner la proposition que nous reprenons ici.*

*Shearmur et Ribichesi examinent aussi la "vulnérabilité" économiques des municipalités terme estimé à la lumière de : a) la concentration des emplois dans un seul secteur; b) la concentration des entreprises dans un seul ou quelques secteurs; c) l'accessibilité géographique aux marchés.*

Dans leur analyse les auteurs ont aussi tenu compte non seulement de la diversité sectorielle de l'emploi et des entreprises mais aussi de la taille moyenne des entreprises, et du % de l'emploi et du % des entreprises dans le secteur le plus important.

Ils ont dressé un profil socio-économique des bassins d'emploi en examinant l'âge, le revenu, le taux d'emploi et la scolarité des citoyens

Ils ont ensuite catégorisé les municipalités selon a) leurs profil socio-économique d'une part et b) leur degré de navetage d'autre part.

Selon leur définition, une communauté mono-industrielle est un ensemble de personnes qui partagent un territoire et une dépendance envers une seule industrie. Selon leurs estimations 25%-36% des bassins d'emploi auraient sur leur territoire des économies vulnérables. Celles-ci sont localisées dans les régions périphériques et en Chaudière –Appalaches.

On retrouve dans ces bassins d'emploi vulnérables entre 1-4% de la population du Québec. Leurs économies reposent surtout sur les filières de la forêt et de l'administration publique, le tourisme le commerce de détail, la pêche et la chasse.

Ils ont en moyenne 1300 résidents, et leur main-d'œuvre est peu formée, ils ont de bas salaires, et les transferts gouvernementaux y sont élevés.

*La reconversion économique y est difficile. Nul doute qu'il y a une certaine équivalence entre les 152 municipalités dévitalisées du Québec et les municipalités et bassins d'emploi vulnérables identifiées dans cette étude. Nous n'avons pas examiné cette question.*

On retrouverait entre 17% et 25% de la population dans des bassins d'emploi moyennement vulnérables et 57% dans des bassins d'emploi peu vulnérables.

Ils ont identifié trois types de zones : a) la Vallée du St Laurent ou les bassins d'emploi sont proches des métropoles ou l'on retrouve des bassins peu ou moyennement vulnérables; b) les régions plus périphériques éloignées des métropoles dont l'Abitibi-Témiscaminque, le Saguenay Lac Saint-Jean ,la Gaspésie et les terres intérieures du Bas Saint-Laurent et de Chaudière Appalaches longeant la frontière américaine ou il y a des bassin d'emploi vulnérables et moyennement vulnérables; et 3) la Côte Nord et le Nord du Québec ou les bassins d'emploi sont vulnérables.



Nul doute que le rôle des politiques de redistribution et celles axées sur le développement économique est différent selon la nature des bassins d'emploi.

*Nul doute aussi que d'autres typologies sont possibles. Nous n'avons présenté celle-ci qu'à titre d'exemple pour souligner l'importance de définir des espaces pertinents pour l'examen des spécialisation régionales viables et pour améliorer les possibilités d'emploi dans un rayon d'une heure de route pour les citoyens qui occupent des municipalités et MRC qui composent les bassins d'emploi*

*Il découle de nos analyses citées ci-haut entre autres et de nombre de travaux sur le développement économique qu'il est indiqué de tabler sur la diversification des économies pour minimiser leur vulnérabilité des municipalités et régions d'où l'intérêt des typologies telle celle présentée ci-haut car elle implique l'agrandissement des territoires au-delà de ceux des municipalités i.e. en bassins d'emploi afin de diversifier les économies régionales et donner aux citoyens accès à des marchés du travail plus prometteurs et moins vulnérables et ce dans un rayon d'une heure de leurs domiciles.*

***On pourrait envisager de revoir le mandat des FIER pour assurer que 75% de leurs investissements se fassent dans leurs bassins d'emploi respectifs, le solde servant à favoriser les relations interrégionales ou internationales de les créneaux et autres activités choisies pour le développement..***

*La reconnaissance de bassins d'emploi permettrait aussi de revoir les spécialisations reconnues dans le cadre du projet ACCORD à la lumière des effets conjoncturels et structurels de l'actuelle récession. Des territoires plus grands permettraient de rendre plus robustes et complets les grappes industrielles qu'on y trouve, et permettrait plus de diversité d'activités et de spécialisation sectorielle. On atteindrait ainsi des assiettes fiscales plus intéressantes pour le nouveau régime fiscal municipal.*

***L'analyse des potentiels et problèmes des bassins d'emploi pourrait être effectué à l'aide d'un Groupe de travail pour la reprise et le redéploiement par bassin***

***d'emploi, lequel pourrait s'inspirer de la démarche ACCORD dans sa recherche des spécialisations.***

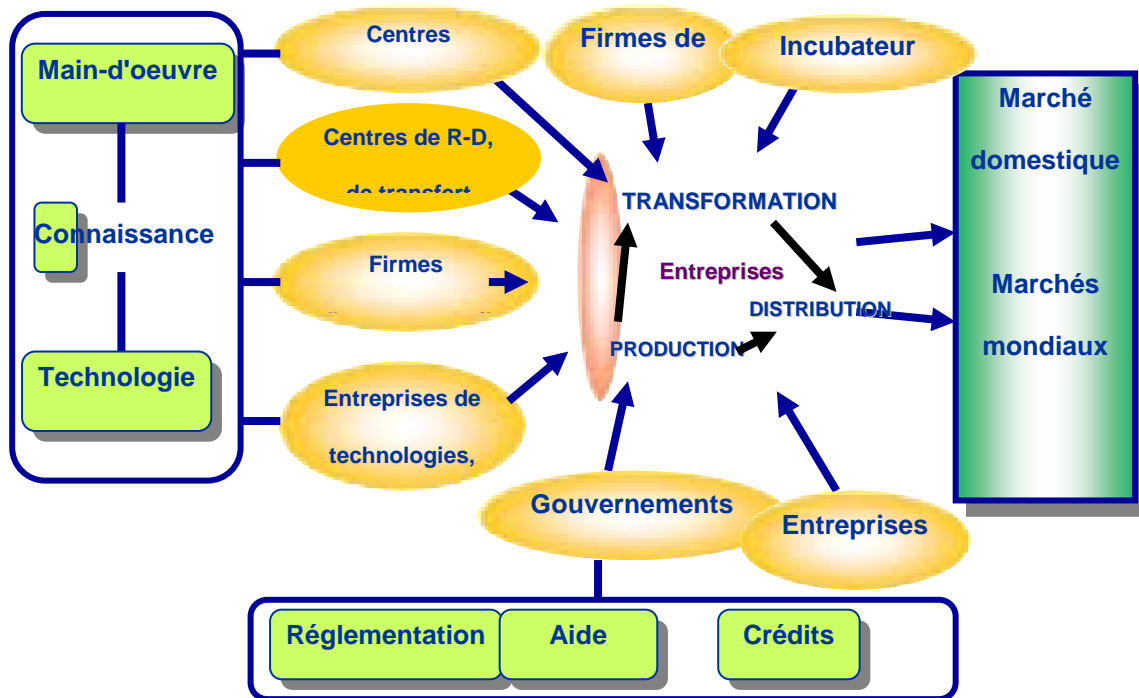
*Un travail s'impose évidemment pour déterminer les participations et rôles respectifs des multiples organismes existants actuellement dont les activités sont à concerter et harmoniser i.e. les Conférences Régionales des élus, les CLD, les Corporations de développement économique, les comités du DEC et les SDIE, les FIER les comités Agenda 21 qui visent à développer un plan stratégique concernant les enjeux locaux de développement durable dans les domaines environnemental, économique et humain, les départements d'économie de nos municipalités, les responsables du développement économique de nos MRC etc.*

***Cette énumération d'organismes, même incomplète, identifie un autre problème à examiner pour favoriser plus d'efficacité dans nos efforts de développement intégré et d'occupation de nos territoires.***

***Le Comité interministériel sur la situation des municipalités dévalorisées pourrait voir son mandat élargi pour englober l'ensemble des municipalités régions et bassins d'emploi afin d'en arriver à une politique intégrée visant l'occupation dynamique du territoire, élargissement rendu nécessaire entre autre par la nécessité de tenir compte des liens, réseaux, et interdépendances entre les municipalités de diverses tailles.***

*Le graphique suivant mis au point lors de la conception et du démarrage d'ACCORD pourrait servir de modèle pour un tel exercice et celles de balisage " benchmarking" qu'il est indiqué d'entreprendre durant cette démarche.*

## Les composantes d'un système économique régional



P.S. Il faut ajouter un bloc Infrastructures multimodales du côté gauche du graphique.

*La Suède tient compte des flux de navetage ainsi que d'un modèle de gouvernance multi niveaux dans son approche au développement économique. Il s'agit d'une approche que nous prônons pour le Québec et que le MAMROT poursuit de plus en plus.*

*Le renforcement des places centrales régionales, la coopération entre MRC et communautés sises dans le même bassin d'emploi est aussi un élément de cette approche au développement équilibré et dynamique du territoire du Québec.*

Osons espérer que les concepts et propositions présentées dans ce texte quoique générales et à parfaire, seront utiles aux responsables de la mise à jour de nos

## politiques d'aménagement et de développement économique, social et culturel du Québec et de ses territoires.

---

<sup>i</sup> Voir entre autre : 1) " La compétitivité des villes canadiennes en Amérique du Nord, dans Diane-Gabrielle Tremblay et Rémy Tremblay, La compétitivité urbaine à l'ère de la nouvelle économie, Enjeux et Défis, PUQ, 2006 , pp.1-40 2) " Regions, Metropolitan Areas and Economic Growth in North America, rapport ronéotypé, Programme de recherches sur les politiques, Ministère du Conseil Privé, Ottawa, 339 pages, septembre 2005; et 3) La relance et les agglomérations urbaines, **Le Devoir**, Édition du mardi 20 janvier, 2009.

<sup>ii</sup> Mario Polèse, Les Nouvelles Dynamiques Régionales de l'Économie Québécoise : Cinq Tendances. INRS, Centre Urbanisation Culture et Société, Septembre 2008, Inédit no 2008/7

<sup>iii</sup> C. Ribichesi et R. Shearmur, Les Communautés mono-industrielles du Québec, Centre urbanisation, culture et Société INRS, Montréal, Rapport présenté à DEC, juin 2008.